

Mécanisme de signalement des exploitations et abus sexuels pour le personnel et les bénéficiaires

1. La J&A Oben Foundation (JAOF) a une politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels : celle-ci est claire et définit les comportements inacceptables, explique les procédures de signalement et garantit la confidentialité et la protection de ceux qui signalent.
2. Des séances de formation sont organisées trimestriellement pour le personnel afin de les informer sur les exploitations et les abus sexuels, les sensibiliser aux signes précurseurs et leur expliquer comment signaler en toute sécurité.
3. Un point focal PSEA a été désigné au sein de l'organisation pour recevoir les signalements. Ce point de contact est chargé de gérer de manière confidentielle, sensible et sans préjugés les cas de signalement.
4. Plusieurs canaux de signalement accessibles (ligne téléphonique confidentielle, boîte de dépôt anonyme) ont été mis sur place. Ceux-ci sont clairement communiqués au personnel et aux bénéficiaires.
5. Il existe une procédure d'enquête impartiale et approfondie des cas de signalement.
6. Toute personne qui signale un cas d'EAS, de représailles ou de discrimination est protégée et soutenue tout au long du processus.
7. La JAOF collabore avec les autorités compétentes pour faciliter la transmission des signalements et la coordination des enquêtes.
8. Un suivi pour assurer le suivi des signalements, des enquêtes et des actions prises. Le personnel et les bénéficiaires sont informés des résultats des enquêtes et des mesures prises pour remédier aux situations d'EAS.